

De l'escalade de 1602 et de quelques procès qui s'en suivirent¹

Les péripéties de l'assaut de Genève par les troupes savoyardes dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602 sont amplement connues. Cette année de 400^{ème} offre d'ailleurs à la population genevoise de nombreuses manifestations et expositions. « Événement fondateur de la conscience nationale », pour reprendre les termes de Mme Catherine Santschi, Archiviste d'Etat, l'Escalade et son histoire nous est parvenue par de nombreux documents officiels tels que les registres du Conseil ou ceux de la Compagnie des Pasteurs. Certaines suites de l'entreprise savoyarde sont également arrivées jusqu'à nous au travers des procès criminels. L'étude de ces archives nous apportent un éclairage supplémentaire sur la politique intérieure et extérieure genevoise et nous offre matière à réflexion sur l'importance de leur conservation.

Plusieurs documents témoignent ainsi des aides « intra-muros » qu'ont reçues les savoyards pour mener à bien leur « téméraire entreprise ». Que celles-ci proviennent d'espions du Duc, occupés bien avant 1602 à dresser les cartes des fortifications, ou d'habitants de Genève. Il en va ainsi du procès qu'on instruit contre le syndic de la Garde, Philibert Blondel, accusé de négligence et soupçonné d'intelligence avec l'ennemi. Il sera condamné et exécuté en 1606. Ou encore celui, mieux documenté, de Pierre Canal, également convaincu de trahison et exécuté en 1610 (AEG, P.C. 2013).

Témoin des velléités annexionniste de Charles-Emmanuel et du contexte tendu qui perdure malgré le traité de paix signé en juillet 1603 à Saint-Julien, un espion, Bernardin Monneret, dit le capitaine « La Rudesse », est arrêté en août 1612. Deux soldats de la garnison genevoise le remarquent longeant le fossé le long des murailles du côté de Saint-Antoine. Appréhendé et interrogé, il reconnaît, après avoir été soumis à la question, avoir mesuré les murs des fortifications de la ville. Il avoue également s'être livré à la même activité quelques jours avant l'Escalade. Il est condamné et exécuté par pendaison le 3 septembre 1612 (AEG, P.C. 2148).

D'autres procès témoignent de débordements d'un autre genre, plus inventifs, dirait-on, concernant des récits, des cantiques ou encore des chansons sur cette fameuse nuit d'hiver. Ainsi, Marc Delarue, imprimeur de Thonon sera fouetté jusqu'au sang et banni de Genève pour avoir imprimé, distribué et chanté une chanson contre de la jeune République (AEG, P.C. 2^{ème} série no. 1944). Celle-ci, encore esseulée par une si proche attaque qui faillie lui coûter sa souveraineté, ne supporta pas ces vers jugés diffamatoires et menaçants. Mais donnons parole aux textes pour nous en convaincre (nous reproduisons ici quelques couplets en français d'époque) :

¹ Par Gérard Bagnoud, avec la collaboration de Madame Martine Piguet, archiviste aux Archives d'Etat de Genève. Ce texte est paru dans InfoPalais, journal interne du Pouvoir judiciaire, No. 19, décembre 2002.



Chanson qui valut à Marc Delarue, imprimeur de Thonon, d'être fouetté et banni de Genève (AEG, P.C. 2ème série no. 1944)

Tu ne peu pas effacer
 Ny cacher,
 Genève, ta perfidie,
 D'avoir à douze assailantz
 Très vaillantz,
 Faussant foy, levé la vie.

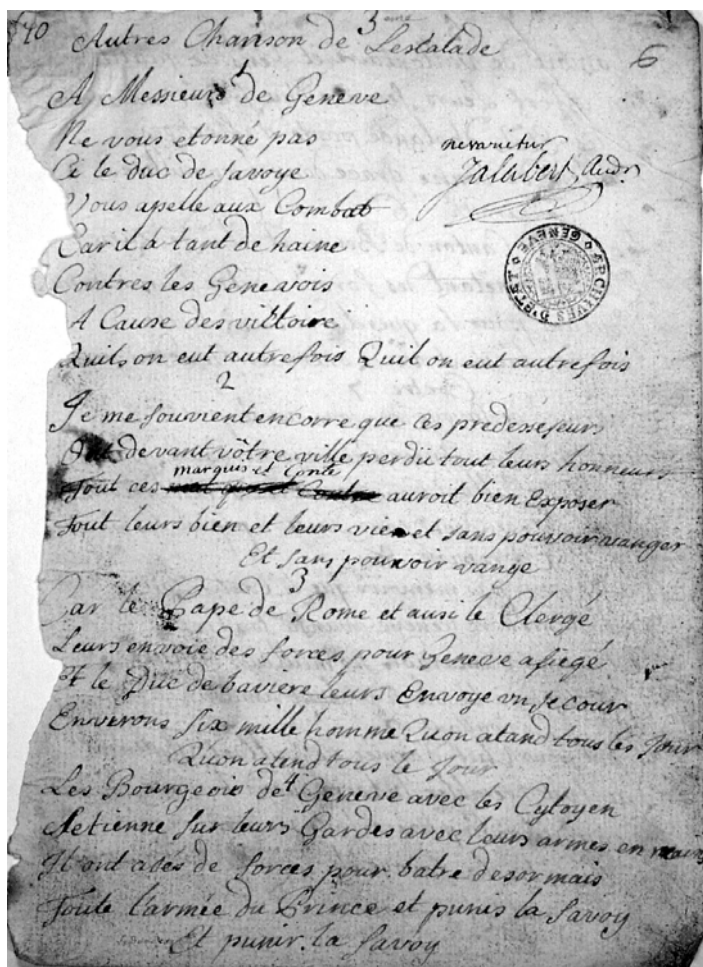
Qu'est-ce qui vous rend si fiers
 Et grossiers ?
 Sont-ce vos fortes murailles ?
 Vous pourront-elles garder
 Et sauver
 Des extrêmes funéraires

Reviend donques à la foy
 Et rend toy
 A ton Duc, ville rebelle,
 Si tu ne veux soustenir
 Et souffrir
 La guerre perpétuelle

En terre réformée, on ne se gausse pas ainsi de politique. Genève ne pouvait également tolérer la diffusion de ce texte alors que l'encre du traité de paix de Saint-Julien n'était pas encore sèche. Ce dernier ne précisait-il pas que *la mémoire des choses passées devait demeurer à jamais éteinte*.

Plus de cent cinquante ans après les faits, on continuera à payer de sa personne les émancipations poétiques concernant cet événement. Ainsi, en 1773, le Conseil enquête sur la rumeur concernant une chanson injurieuse pour la Maison de Savoie qui circule en ville, et condamne à la saisie des estampes bien connues de Diodati représentant l'assaut. Cette fois, les autorités veulent éviter de jeter de l'huile sur le feu, alors que le traité de Turin de 1754 a enfin régularisé les relations avec la Savoie (AEG, P.C. 12524, copie manuscrite de la chanson). Petit florilège et sa transcription à lire avec modération :

Autres Chansons de L'escalade



1

A Messieurs de Genève
Ne vous étonnez pas
si le duc de Savoie
Vous appelle aux Combats
Car il a tant de haine
Contre les genevois
A Cause des victoires
Qu'ils ont eues autrefois Qu'ils ont eues autrefois

2

Je me souviens encore que ces prédécesseurs
Devant votre ville perdu tout leurs honneurs
Tout ces marquis et Conte auroit bien Exposer
Tout leurs biens et leurs vies et sans pouvoir
venger
Et sans pouvoir venger

3

Car le Pape de Rome et aussi le clergé
Leur envoie des forces pour Genève assiégée
Et le Duc de Bavière leur envoie un secours
Environ six mille hommes qu'on attend tous les
jours
Qu'on attend tous les jours

4

Les Bourgeois de Genève avec les citoyens
Se tiennent sur leurs gardes avec leurs armes
en mains
Ils ont assez de forces pour battre désormais
Toute l'armée du Prince et punir la Savoie
Et punir la Savoie.

Les archives des procès criminels de l'époque nous offrent parfois de succulents morceaux d'événements historiques et contribuent ainsi à forger l'image de notre passé. Mieux connaître celui-ci, c'est mieux nous connaître. Les documents produits aujourd'hui au sein du Pouvoir judiciaire sont autant de fragments pour la Genève de demain. Nous les préservons pour les générations futures, « pour que la mémoire des choses passées demeure à jamais ».

Gérard Bagnoud
Archiviste du Pouvoir judiciaire